



**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2023 A 18H30**

DELIBERATION N° 2023-3073

**6.5-APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
PRÉALABLE A L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES BERGES DE
MARNE**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 16 mai 2023

Etaient présents : Mme Christine MAZY, Maire, Mme Candie LHEUREUX, 2ème Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 3ème Adjoint, Mme Catherine CROZAT, 4ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 5ème Adjoint, M. Joachim VERDIER, 7ème Adjoint, Mme Nathalie HOUSSACK, 8ème Adjoint, M. Ahmed HMAM, 9ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, Conseiller Municipal, M. Jacques FROMM, Conseiller Municipal Délégué, Mme Denise MARTY, Conseillère Municipale, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Michel LLORCA, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Ana VILMAIN, Conseillère Municipale, Mme Roxane DE VARINE, Conseillère Municipale, M. Moustapha KARIM, Conseiller Municipal Délégué, M. Mathieu POURILLE, Conseiller Municipal, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Municipale déléguée, M. Luc SCHERRER, Conseiller Municipal, M. Youri PHILIP, Conseiller Municipal Délégué, Mme Hélène PERREIN, Conseillère Municipale, Mme Sarah DEPLANQUE, Conseillère Municipale, M. Antoine HUMBERT, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale, M. Romain TISSIER, Conseiller Municipal, Mme Sandrine CHARLEMAGNE, Conseillère Municipale.

Etaient excusés et représentés : M. Franck LEROY, représenté par Mme Christine MAZY, Mme Sophie HERSCHER-BOUSSEAU, représentée par Mme Catherine CROZAT, M. Rémi GRAND, représenté par M. Mathieu POURILLE, Mme Nathalie WACKERS, représentée par M. Damien GODIET, Mme Abida CHARIF, représentée par M. Youri PHILIP, M. William RICHARD, représenté par Mme Hélène PERREIN.

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, logement et Transition Ecologique du 12 mai 2023,

Vu le Code de l'urbanisme et, notamment, ses articles L. 103-2, L. 103-3, L. 103-4, et L. 311-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération n° 2013-4678 du Conseil municipal en date du 13 mai 2013,



Vu la délibération n° 2018-4571 du 28 mai 2018, ouvrant la concertation publique et précisant les objectifs et les modalités de cette concertation,

Vu la délibération n° 2019-5625 du 27 mai 2019 relative à l'approbation du bilan de la concertation publique préalable à l'aménagement du quartier des Berges de Marne,

Vu la délibération n° 2022-2024 du 16 mai 2022, relative à la relance de la concertation publique et précisant les objectifs et les modalités de cette concertation,

Vu le dossier du bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Considérant que les modalités de la concertation, et les moyens mis en œuvre précisés ci-après ont permis une bonne information de la population pendant toute la durée des études :

- appels aux observations du public en ligne du 3 avril 2023 au 15 avril 2023 sur le site internet de la Ville,
- film promotionnel sur le projet Berges de Marne publié sur les réseaux sociaux le 7 décembre 2022,
- réunions avec les industriels au mois de mai 2022,
- rencontres avec les représentants de Carrefour en novembre 2022 et en février 2023,
- rencontres avec les riverains de la rue Marcel-Paul, en présence de Joachim VERDIER, adjoint à la Maire en charge de l'Urbanisme, au troisième et quatrième trimestres de l'année 2022,
- balades urbaines publiques de la friche SNCF les 8, 9 et 29 octobre 2022,
- réunions de concertation avec le groupe travail vélo, le Conseil Citoyen de l'Environnement et le Club Climat en date du mercredi 8 mars 2023,
- réunion d'information avec les riverains des rues Marcel-Paul, des Prés Dimanche, rue de Reims et les quais de Marne en date du mardi 14 mars 2023,
- réunions d'information avec les riverains des rues Marcel-Paul et des Prés Dimanche en date du 4 et 5 avril 2023,

Considérant que la concertation a permis d'alimenter, d'ajuster, de conforter les orientations et le projet du nouveau Plan Guide,

Considérant la nécessité de tirer le bilan de la concertation,

Entendu l'exposé du rapporteur,



Après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan de la concertation préalable à l'aménagement du quartier des Berges de Marne sur la base du rapport ci-annexé contenant les principales observations formulées et les réponses qui y sont apportées,

AUTORISE la clôture de ladite concertation,

DIT ne pas apporter de modifications aux orientations du projet du quartier,

AUTORISE la Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la poursuite de la démarche de participation du public dans le cadre des phases ultérieures du projet,

DIT que le dossier est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public et mis en ligne sur le site internet de la Ville, durant une période d'un an à compter de l'approbation de cette délibération.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour - 3 contre : Mme PERREIN, Mme DEPLANQUE, M. RICHARD).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Secrétaire de séance,

Pour la Maire et par délégation,

Antoine HUMBERT

ANTOINE HUMBERT
2023.05.25 23:51:57 +0200
Ref:20230524_142203_2-3-S
Signature numérique
Le secrétaire de séance

Delphine NOU

DELPHINE NOU
2023.05.24 16:12:33 +0200
Ref:20230524_142203_2-2-O
Signature numérique
La directrice générale des
Services